RÉGION WALLONNE

Aux Collèges communaux

Namur le, 13 MARS 2008

Objet : Séjour temporaire des Gens du Voyage

Madame, Monsieur le/la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevin(e)s,

Avec l'arrivée du printemps, les Gens du Voyage reprennent la route et vont s'arrêter pour quelques jours à quelques semaines dans nos communes wallonnes. Ainsi, vous allez très certainement être sollicités ...
... par des groupes qui désireront organiser leur séjour sur le territoire de la commune ;
... par des riverains, surpris de voir arriver ces nouveaux voisins ;
... par vos services (police, environnement, affaires sociales,...) s'interrogeant sur la manière la plus efficace d'aborder cette situation.

L'expérience menée depuis quelques années dans certaines communes wallonnes nous montre que prévoir et gérer cet état de fait réduit les risques de tension.

Pour ce faire, le Gouvernement wallon a décidé de se donner les outils pour comprendre, analyser et proposer des pistes d'amélioration de la situation :

- Depuis 2001, le Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie est disponible pour soutenir et accompagner les communes wallonnes dans la gestion du séjour des Gens du Voyage ;
- Depuis septembre 2007 s'est mis en place un groupe de travail intercabinets (dans le cadre de la *Cohésion sociale*) travaillant de manière transversale la question du séjour des Gens du Voyage en Wallonie. Ce groupe est coordonné par le Ministre de l'Action sociale.

Le Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie a réalisé, avec le soutien du Ministre des Affaires intérieures, un état des lieux des besoins et problèmes rencontrés par les communes dans la gestion du séjour des Gens du Voyage sur leur territoire. Cette enquête a, entre autre, mis en évidence les caractéristiques du séjour des Gens du Voyage. En voici les plus intéressantes[1]:

- Les Gens du Voyage séjournent le long de grands axes :
  1. la dorsale wallonne : de Mons à Verviers en passant par Namur, Huy et Liège ;
  2. le bassin économique bruxellois : le Brabant wallon et le Nord du Hainaut ;
  3. l'axe Bruxelles-Arlon, c'est-à-dire les communes limitrophes de la N4 ;
  4. l'axe des pèlerinages Beauraing-Banneux (surtout durant l'été) ;
- 90% des demandes de séjour des Gens du Voyage dans les communes concernent la période du **1er mars au 31 octobre** ;

[1] *Une présentation détaillée de l'état des lieux est programmée le 15 avril 2008 à Mons. Renseignements auprès du Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie (tél : 081/241814).*

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Secrétariat général

Place de la Wallonie 1, B-5100 Namur • Tél. : 081 33 41 14 • Fax : 081 33 37 77
www.wallonie.be • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)

07_0475 bis

- Sauf exception (rassemblements, pèlerinages, conventions,...), **la taille des groupes ne dépasse pas 30 caravanes** (pour 82% des cas) ;
- La **durée du séjour** varie de **15 à 21 jours** ;
- Dans la quasi-totalité des communes, la demande des Gens du Voyage porte sur un **lieu provisoire**, avec dans la plupart des cas, pour seul équipement, un **accès à l'eau** ;
- Une **personne de contact** (service social, du logement, de l'environnement, mais aussi la police ou le bourgmestre ou un échevin) est aussi parfois identifiée au sein de l'administration et par les Gens du Voyage ;
- Les communes souhaitent/exigent d'être informées, voire prévenues au préalable du séjour de familles du voyage.

En prenant appui sur ces constats, pour mieux gérer la situation des Gens du Voyage qui vous demanderont à séjourner ou s'installeront directement sur un terrain situé dans votre commune, nous conseillons de prévoir de mars à octobre:

- **un terrain provisoire, comme une pâture, un terrain de sport inoccupé, un grand parking ;**
- **pour maximum 35 caravanes ;**
- **pour une période de séjour de 2-3 semaines ;**
- **avec une personne de contact désignée au sein de l'administration.**

Les Gens du Voyage, d'autre part, pourront dès lors prévenir cette personne de leur arrivée, prendre connaissance des dispositions et respecter les décisions prises par la commune pour l'organisation de leur séjour.

Enfin, sachez que le Centre de Médiation des Gens du Voyage en Wallonie propose:

- des fiches d'information, notamment, via son site internet www.cmgv.be, reprenant un certain nombre de pistes, d'expériences,... liées au séjour temporaire des Gens du Voyage, et ce, en l'absence d'infrastructure officielle prévue pour les accueillir ;
- des séances d'information, des conférences et des animations de sensibilisation aux réalités des Gens du Voyage.

La Direction interdépartementale de l'Intégration sociale (DIIS) se tient également à votre disposition (tél : 081/32.84.50) pour toute question liée aux différentes subventions de la Région wallonne en matière d'aménagement de terrain pour le séjour des Gens du Voyage.

Enfin, vous êtes cordialement invités à participer, le 15 avril à Mons, à une séance d'information sur la gestion communale du séjour des Gens du Voyage (tél : 081/241814).

Vous remerciant d'avance de votre attention et de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le/la Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevin(e)s, en l'expression de toute ma considération.

PHILIPPE COURARD